

# ECRI

European Commission against Racism and Intolerance  
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

## **Séminaire avec les organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale**

### **Communiquer sur les phénomènes de racisme et de discrimination raciale**

**26-27 février 2009  
Strasbourg, AGORA –Salle G03**

### **DOCUMENT D'INFORMATION**

#### ***Introduction***

Ces dernières années, d'importants progrès ont été réalisés aux niveaux européen et national pour faire adopter une législation complète pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale. Cela étant, cette évolution positive n'a eu à ce jour qu'une incidence limitée sur la vie des personnes les plus exposées au racisme et à la discrimination raciale dans la société, et ce pour plusieurs raisons dont la plus importante est la méconnaissance, par les parties intéressées, des normes existant dans ce domaine.

Il convient en conséquence d'intensifier les efforts pour que toutes les parties intéressées aient connaissance des droits et des obligations qui existent et les comprennent, y compris les victimes du racisme et de la discrimination raciale, les institutions publiques, la société civile, les entreprises et le grand public. Parallèlement, les stéréotypes et les préjugés profondément ancrés qui reposent sur la peur et la méconnaissance doivent être contrés de manière efficace.

Cette tâche ardue et délicate exige une solide connaissance des questions en jeu ainsi qu'un sens de la communication et un savoir-faire pour mettre en place des partenariats. Comme elle l'a précisé dans sa Recommandation de politique générale n° 2<sup>1</sup>, l'ECRI estime que les organes nationaux spécialisés devraient jouer un rôle essentiel à cet égard. En fait, dans de nombreux Etats membres du Conseil de l'Europe, ces organes participent déjà avec succès à ce type d'activité. Il n'en reste pas moins qu'il leur est parfois difficile, en raison de ressources financières et humaines souvent limitées, d'élaborer et d'appliquer des stratégies de communication et d'établissement de partenariats plus élaborées.

#### ***Objet du séminaire***

Ce séminaire a pour objet d'aider les organes nationaux spécialisés à développer plus avant leurs stratégies de communication et d'établissement de partenariats afin de

---

<sup>1</sup> Recommandation de politique générale n° 2 de l'ECRI sur les organes spécialisés dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau national.

# ECRI

European Commission against Racism and Intolerance  
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

renforcer les effets de leur action. A cette fin, seront notamment étudiés de manière plus approfondie les modalités d'approche des principales parties intéressées, les moyens propres à faire l'inventaire de leurs besoins et les modalités de mise au point et d'utilisation de différents outils de communication.

## ***Participants***

Le séminaire rassemblera des représentants d'organes spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et des représentants d'institutions de défense des droits de l'homme (médiateurs, commissaires aux droits de l'homme, etc.). Un certain nombre d'experts en communication et en médias ont aussi été conviés.

Tous les participants sont invités à prendre part activement aux discussions en commentant les interventions et en donnant des exemples tirés de leur propre cadre de travail.

## ***Programme et structure du séminaire***

Le séminaire durera une journée et demie. La première partie sera consacrée aux modalités d'élaboration d'une stratégie globale de communication, la deuxième au recensement de l'ensemble des parties prenantes de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et à l'élaboration de stratégies permettant de gagner leur confiance et leur soutien de manière que l'action dans ce domaine s'inscrive dans la durée.

Le séminaire comprendra les six séances suivantes :

- Séance 1 : présentation du contexte
- Séance 2 : Communiquer sur les phénomènes de racisme et de discrimination raciale – développement d'une stratégie de communication adaptée
- Séances 3 et 4 : Communiquer sur les phénomènes de racisme et de discrimination raciale – partenaires clés et stratégies
- Séance 5 : Communiquer sur les phénomènes de racisme et de discrimination raciale – travailler avec les médias
- Séance de clôture

La note d'information ci-après doit être envisagée comme un point de départ de discussions constructives et stimulantes, ce qui ne préjuge naturellement pas de leur résultat.

### ***Séance 1 : présentation du contexte***

Dans le cadre de ses travaux de monitoring pays par pays et de ses travaux sur des thèmes généraux, l'ECRI attire constamment l'attention sur l'importance de la sensibilisation et de l'établissement de partenariats pour lutter avec succès contre le racisme et la discrimination raciale. Les organes nationaux spécialisés devraient jouer un rôle clé à cet égard. Dans la plupart des Etats membres du Conseil de l'Europe, l'une des fonctions essentielles d'un organe national spécialisé est de diffuser des

# ECRI

European Commission against Racism and Intolerance  
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

informations sur la législation applicable et la discrimination en général, de faire œuvre de sensibilisation au moyen de campagnes ou en passant par les médias et de favoriser la mise en place de réseaux.

L'ECRI note que les organes nationaux spécialisés utilisent divers moyens pour diffuser des informations auprès du grand public et maintenir le contact avec leurs principaux partenaires. A titre d'exemple, on peut citer la production de publications imprimées (monographies, fiches, bulletins d'information et dépliants), l'exploitation d'un site web et d'outils internet connexes, la tenue de manifestations publiques et la participation à ces dernières, l'organisation de réunions de consultation et de réseau, la diffusion de communiqués de presse et l'organisation de conférences de presse, la réalisation d'entretiens, la diffusion de spots télévisés et radiophoniques, et celle de matériel de promotion (affiches, autocollants, etc.). Du point de vue du contenu, ces organes rendent généralement publiques leurs opinions, déclarations ou observations relatives aux mesures juridiques et aux orientations existantes ou envisagées, les recours en réparation possibles pour les victimes du racisme et de la discrimination raciale, la jurisprudence applicable y compris la leur et/ou celle d'autres organes décisionnels importants, leurs études, manuels de formation, codes de conduite et recueils de bonnes pratiques. De plus, ils sont nombreux à diffuser des informations destinées à instaurer un climat et une attitude plus positifs envers les personnes exposées au racisme et à la discrimination raciale.

## ***Séance 2 : Communiquer sur les phénomènes de racisme et de discrimination raciale – développement d'une stratégie de communication adaptée***

Le point de départ d'une communication efficace sur les thèmes du racisme et de la discrimination raciale devrait toujours être une stratégie de communication globale. Communiquer et établir des partenariats peuvent demander beaucoup de temps et être onéreux, or la plupart des organes nationaux spécialisés disposent de peu de ressources, d'où l'importance capitale d'utiliser ces dernières efficacement.

Les grandes étapes dans la mise au point d'une stratégie de communication sont notamment les suivantes : définition des objectifs de la stratégie, identification des partenaires essentiels, élaboration des messages clés, choix des méthodes et évaluation.

Chaque étape appelle une réflexion approfondie. L'ECRI a invité à ce séminaire un expert en communication connu pour son expérience qui donnera de précieux conseils sur la manière de procéder avec succès étape par étape pour mettre au point une stratégie globale de communication. L'accent sera mis en particulier sur les problèmes spécifiques rencontrés dans ce contexte et sur la manière dont ils peuvent être réglés.

### **Questions :**

Quel type d'activités votre institution mène-t-elle en matière d'information et de communication?

Quelles sont celles qui ont rencontré le plus de succès ?

Votre institution a-t-elle une stratégie de communication officielle ?

# ECRI

European Commission against Racism and Intolerance  
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

Dans l'affirmative, quels sont ses objectifs et ses messages essentiels ?  
Quel type d'outils de communication votre institution utilise t-elle ?  
Quels sont, à votre avis, les principales difficultés pour l'élaboration d'une stratégie globale de communication ?  
Lors de l'application de mesures données, avez-vous rencontré des difficultés particulières ?  
Dans l'affirmative, comment les avez-vous réglées ?

## **Sessions 3 et 4: Communiquer sur les phénomènes de racisme et de discrimination raciale – partenaires clés et stratégies**

L'élément central de toute stratégie de communication consiste à recenser les principaux partenaires et à choisir des stratégies appropriées pour faire en sorte que ceux-ci adhèrent à une cause commune et, au besoin, modifier leurs attitudes. Dans ce contexte, il faut rappeler que chaque partenaire clé potentiel a des besoins de communication précis. Les stratégies pour en tenir compte seront donc différentes.

Aux fins du présent séminaire, l'ECRI a choisi de se concentrer sur six partenaires clés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale avec lesquels les organes nationaux spécialisés pourraient utilement entretenir des liens forts.

### *Institutions publiques*

Les organes nationaux spécialisés entretiennent souvent des contacts officiels et plus informels avec diverses institutions publiques, dont le parlement, les ministères, le corps judiciaire, les représentants de la loi et les établissements d'enseignement.

Certains organes nationaux spécialisés jouent un rôle très important dans le processus décisionnel au niveau politique, par exemple, en participant activement à l'élaboration de la législation, en ayant un droit, accordé par la loi, d'être consulté et de formuler des observations sur des projets de lois ou en en suivant l'application une fois ces projets adoptés. Des manières plus informelles d'influencer les travaux des institutions publiques consistent par exemple à demander à être autorisé à présenter son point de vue aux commissions parlementaires, à siéger aux comités consultatifs et à entretenir des contacts personnels avec des représentants du gouvernement et de l'administration. L'organisation de formations destinées aux juges, aux procureurs et à la police ainsi qu'aux enseignants et autres formateurs est aussi un outil efficace à cet égard.

Il ne fait pas de doute qu'en donnant des conseils de qualité aux institutions publiques, les organes nationaux spécialisés peuvent considérablement accroître les effets de leur action, ce qui peut parfois même déboucher sur une augmentation de leurs ressources.

### **Questions :**

Votre organisation entretient-elle des contacts étroits avec différentes institutions publiques ?

Dans l'affirmative, avec quelles institutions coopérez-vous le plus étroitement ?

# ECRI

European Commission against Racism and Intolerance  
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

Ces contacts présentent-ils un caractère plus officiel ou plus informel ?  
Quelles mesures avez-vous prises pour garantir un flux régulier d'informations ?  
Quelles mesures sont, à votre avis, les plus efficaces pour mettre en place des partenariats avec des institutions publiques ?  
Pouvez-vous donner des exemples concrets où une intervention de votre institution a eu une influence positive sur une loi ou une initiative donnée ?

## *Société civile*

Tous les organes nationaux spécialisés coopèrent d'une manière ou d'une autre avec des organisations non gouvernementales (ONG). Ces contacts ont parfois lieu sur une base plus ponctuelle et il arrive que des organes nationaux spécialisés aient créé des structures de coopération plus permanentes avec des ONG.

La connaissance directe que certaines ONG ont est très utile aux organes nationaux spécialisés, qui utilisent donc régulièrement les rapports et les études de ces organisations, font participer ces dernières à leurs groupes de travail ou à leurs groupes consultatifs ou encore les invitent à contribuer à leurs campagnes de sensibilisation. Enfin, il ne faut pas oublier que les ONG peuvent être des multiplicateurs très importants et contribuer à faire mieux connaître les travaux des organes nationaux spécialisés, par exemple en orientant les victimes du racisme et de la discrimination raciale vers ces derniers, en publiant des informations concernant leurs travaux sur leur site web et en se faisant l'écho de leurs opinions et décisions pour faire du lobby auprès de leur gouvernement.

## **Questions :**

Votre institution coopère-t-elle et communique-t-elle régulièrement avec des acteurs de la société civile ?  
Dans l'affirmative, quelle forme cette coopération prend-elle ?  
Ces contacts présentent-ils un caractère plus officiel ou plus informel ?  
Quelles mesures avez-vous adoptées pour garantir un flux régulier d'informations avec les ONG ?  
Quelles sont, à votre avis, les mesures les plus efficaces pour établir des partenariats avec des ONG ?

## *Entreprises*

La carte sociale et culturelle de l'Europe a considérablement évolué ces dernières années. La participation accrue de divers groupes minoritaires au marché du travail offre aux entreprises de nouvelles sources de main-d'œuvre mais les expose aussi à de nouveaux défis. Les organes nationaux spécialisés peuvent aider les entreprises à relever les nouveaux défis et leur montrer qu'il est aussi dans leur intérêt de créer un environnement de travail qui tienne compte de l'importance de la différence et soit équitable et non discriminatoire.

Les organes nationaux spécialisés devraient donc chercher à établir un contact avec les syndicats, les fédérations patronales et les entreprises privées afin de davantage les

# ECRI

European Commission against Racism and Intolerance  
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

sensibiliser à la discrimination et à la diversité. Certains organes sont déjà très actifs dans ce domaine et favorisent l'égalité des chances et la diversité sur le marché du travail par des activités visant spécifiquement les entreprises, y compris en préparant des documents d'information particuliers, en organisant des séminaires et des tables rondes, en élaborant des codes de pratique, en organisant des manifestations et des campagnes de sensibilisation communes et en décernant des prix en cas de réalisations exceptionnelles dans ce domaine.

## **Questions :**

Votre institution coopère-t-elle et communique-t-elle régulièrement avec les entreprises ?

Dans l'affirmative, quelle forme cette coopération prend-elle ?

Ces contacts présentent-ils un caractère plus officiel ou plus informel ?

Quelles mesures avez-vous adoptées pour garantir un flux régulier d'informations avec les entreprises ?

Quelles mesures sont, à votre avis, les plus efficaces pour établir des partenariats avec les entreprises ?

## *Victimes du racisme et de la discrimination raciale*

L'une des principales tâches d'un organe national spécialisé est d'informer les victimes du racisme et de la discrimination raciale de leurs droits et des voies de recours dont elles peuvent disposer. Ces organes doivent veiller à ce que des informations précises et claires soient à la disposition de toutes les victimes (ou des victimes potentielles) de discrimination et qu'elles correspondent à leurs besoins réels. Les personnes et les groupes représentant les intérêts de ces victimes devraient donc être impliqués lors des diverses étapes des travaux des organes nationaux spécialisés ou être consultés.

Dans ce contexte, la possibilité d'avoir accès aux organes nationaux spécialisés est un enjeu important. Pour une victime de discrimination, qui risque souvent d'appartenir à un groupe marginalisé de la société, le simple fait de demander conseil et de relater une discrimination vécue peut être difficile. Si la personne doit surmonter des obstacles majeurs pour atteindre l'organe de lutte contre la discrimination, le cas risque fort de ne jamais être signalé ni enregistré. Les questions à traiter dans ce contexte sont notamment les suivantes : possibilité d'avoir matériellement accès à un organe national spécialisé, image de cet organe, compétences linguistiques de son personnel et assurance qu'il traitera des cas de discrimination rapidement et professionnellement. Certains organes nationaux spécialisés ont donc créé des bureaux locaux et mis en place des lignes téléphoniques gratuites ou ont organisé des campagnes de sensibilisation visant tout particulièrement les victimes du racisme et de la discrimination raciale.

## **Questions :**

Quels sont à votre avis les besoins particuliers des victimes de discrimination en matière d'information ?

Quelles mesures votre institution a-t-elle adoptées pour informer les victimes de discrimination de leurs droits et de leurs voies de recours éventuelles ?

# ECRI

European Commission against Racism and Intolerance  
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

Votre institution est-elle à votre avis suffisamment connue des victimes de discrimination ?

Comment garantir l'accessibilité de votre institution ?

Quelles sont à votre avis les mesures les plus efficaces pour établir le contact avec les victimes de discrimination ?

## *Grand public*

Le grand public et ses diverses composantes, dont les jeunes, ne sont pas forcément conscients de la nécessité impérieuse de lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans nos sociétés. Ils devraient être conscients du fait que tout être humain a droit à l'égalité de traitement, indépendamment de sa race, sa couleur, sa langue, sa religion, sa nationalité, son origine nationale ou ethnique, ou de tout autre motif. Les organes nationaux spécialisés devraient aussi s'attacher à favoriser le débat sur les moyens d'accroître la participation des groupes de la société victimes de discrimination et à sensibiliser le public à la contribution positive que chaque personne, quelle que soit son origine, peut apporter à la société dans son ensemble.

De nombreux organes nationaux spécialisés ont pris toute une série de mesures à cette fin : visites d'écoles, organisation de manifestations publiques de sensibilisation, diffusion de publications imprimées et en ligne (bulletins d'information, fiches, dépliants, etc.) création d'un site web bien conçu et facilement accessible, diffusion de spots télévisés et radiophoniques et de matériels de promotion (affiches, autocollants, etc.). Ces activités s'inscrivent aussi souvent dans le cadre de campagnes de sensibilisation plus vastes parfois menées par les organes nationaux spécialisés en coopération avec d'autres acteurs intéressés, dont les pouvoirs publics, les institutions de formation, les entreprises, les organisations de minorités et les ONG spécialisées dans la lutte contre le racisme.

## **Questions :**

Quelles mesures votre institution a-t-elle adoptées pour sensibiliser le grand public, y compris les jeunes, aux questions relatives à la lutte contre le racisme et la discrimination raciale ?

Avez-vous rencontré des difficultés particulières dans ce domaine ?

Votre institution est-elle, à votre avis, suffisamment connue du grand public ?

Coopérez-vous avec d'autres acteurs intéressés par ce domaine pour lancer des campagnes de sensibilisation ?

Quelles mesures sont, à votre avis, les plus efficaces pour davantage sensibiliser le grand public ?

## ***Séance 5 : Communiquer sur les phénomènes de racisme et de discrimination raciale – travailler avec les médias***

Une séance spéciale sera consacrée à la manière de faire des médias des partenaires dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. En janvier de cette année, le Conseil de l'Europe a lancé une campagne spéciale contre la discrimination intitulée « Dites non à la discrimination » dans les buts suivants : (1) encourager les médias à

# ECRI

European Commission against Racism and Intolerance  
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

diffuser des informations sur la discrimination et les mécanismes de lutte contre la discrimination au grand public et aux victimes (potentielles) de discrimination ; (2) mieux préparer les professionnels des médias à travailler dans une Europe multiculturelle ; et (3) faciliter l'accès des professionnels issus de minorités à tous les secteurs de l'industrie des médias. Cette campagne sera présentée aux participants au séminaire qui seront invités à faire des propositions sur la manière dont ils pourraient aussi contribuer activement à sa mise en œuvre.

Une autre question importante qui sera traitée lors de cette session consistera à savoir comment intéresser les médias à la diversité et aux questions relatives au racisme et à la discrimination raciale. Les organes nationaux spécialisés rencontrent parfois des difficultés pour faire passer leur message et convaincre les médias d'être attentifs à ces questions. L'ECRI a en conséquence invité à ce séminaire un expert en communication connu pour son expérience, qui présentera des stratégies pour faire des médias des partenaires dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

## Questions :

Votre institution coopère-t-elle et communique-t-elle avec des professionnels des médias régulièrement ?

Dans l'affirmative, quelle forme cette coopération prend-elle ?

Quelles mesures avez-vous adoptées pour informer régulièrement les médias ?

Quelles mesures sont, à votre avis, les plus efficaces pour intéresser les médias à la diversité et aux questions relatives au racisme et à la discrimination raciale ?

## Documentation

[Recommandation de politique générale n° 2 de l'ECRI sur les organes spécialisés dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau national](#)

[Recommandation de politique générale n° 7 de l'ECRI sur la législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale](#)

[Recommandation de politique générale n° 10 de l'ECRI pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire](#)

Fiche d'information sur la campagne du Conseil de l'Europe contre la discrimination « Dites non à la discrimination ».